

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CDE**

Le compte administratif de la CDE de l'exercice 2022 vous a été remis.  
 Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.  
 Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.  
 Ce compte administratif illustre les investissements réalisés, les actions menées et les services rendus à la population.

Une note de présentation synthétique du compte administratif 2022 est jointe à la présente et développe les différents mouvements réalisés sur l'année écoulée.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité de la CDE élit une présidente de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Madame RICHARD Hélène, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Véronique MAYEUR, Présidente, et :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par les tableaux ci-dessous.
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	45 233,52 €	71 933,78 €	- 26 700,26 €	31 391,48 €	4 691,22 €
	Section d'investissement	159,09 €	- €	159,09 €	17 281,81 €	17 440,90 €
<b>TOTAL réalisations</b>		<b>45 392,61 €</b>	<b>71 933,78 €</b>	<b>- 26 541,17 €</b>	<b>48 673,29 €</b>	<b>22 132,12 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL restes à réaliser</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>45 392,61 €</b>	<b>71 933,78 €</b>	<b>- 26 541,17 €</b>	<b>48 673,29 €</b>	<b>22 132,12 €</b>

Le résultat brut de clôture 2022 du budget de la CDE est donc de - 26 641,17 €.  
 Le résultat net global de clôture prenant en compte les restes à réaliser est donc de 22 132,12 €.

Réf.	2023	04	CDE
------	------	----	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2023		8		

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept avril à 18h30, le Comité de la Caisse Des Ecoles légalement convoqué s'est réuni à la Mairie « salle du Chapitre » de Breuillet sous la vice-présidence de Mme RICHARD Hélène.

Etaient présents : Mesdames : RICHARD, BRUNEL, PRADINES, SIMEANT, TERRIEN, BAYART  
Monsieur : BEN KHEDER,

Etaient absents : Madame MAYEUR

**OBJET** APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – CDE  
Annule et remplace la délibération portant sur le même objet à la suite d'une erreur matérielle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31.

VU le budget primitif 2022 adopté par délibération du Comité de la CDE en date du 17 janvier 2022.

VU le budget supplémentaire 2022 adopté par délibération du Comité de la CDE en date du 11 avril 2022.

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la CDE pour l'exercice 2022 présenté par la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

VU le compte administratif de l'exercice 2022 de la CDE, présenté par Madame RICHARD Hélène.

VU les écritures de l'ordonnateur faisant ressortir les masses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	45 233,52 €	71 933,78 €	- 26 700,26 €	31 391,48 €	4 691,22 €
	Section d'investissement	159,09 €	- €	159,09 €	17 281,81 €	17 440,90 €
<b>TOTAL réalisations</b>		<b>45 392,61 €</b>	<b>71 933,78 €</b>	<b>- 26 541,17 €</b>	<b>48 673,29 €</b>	<b>22 132,12 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL restes à réaliser</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>45 392,61 €</b>	<b>71 933,78 €</b>	<b>- 26 541,17 €</b>	<b>48 673,29 €</b>	<b>22 132,12 €</b>

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame RICHARD, Présidente de séance,

Le Comité de la Caisse Des Ecoles de Breuillet, après en avoir délibéré,

Par voix POUR, voix CONTRE, ABSTENTIONS,

APPROUVE le compte administratif de la CDE pour l'exercice 2022.

DONNE quitus de sa gestion à Madame la Présidente pour l'exercice 2022.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



La Présidente de la Caisse des Ecoles,

Véronique MAYEUR.

Mis en ligne le 28/09/2023 à 16h11

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-269103131-20230417-202304CDEBI